

ARRETE N° 2022-934



CENTRE DE GESTION DE LA
FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

Village des Collectivités Territoriales

1 avenue de Tizé - CS 13600 - 35236 THORIGNÉ-FOUILLARD CEDEX - Téléphone 02 99 23 31 00 - Télécopie 02 99 23 38 00 - www.cdg35.fr - E-mail : contact @cdg35.fr

CONCOURS - EXAMENS

portant liste nominative des candidats admis aux

**CONCOURS EXTERNE, INTERNE ET TROISIEME CONCOURS
D'ATTACHE TERRITORIAL DE CONSERVATION DU PATRIMOINE
Session 2022**

Catégorie A : Femme/Homme

Spécialités: Archives et Inventaire

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine,

VU le code général de la fonction publique,

VU la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017, modifiée, relative à l'égalité et la citoyenneté,

VU la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 modifiée, de transformation de la fonction publique,

VU l'ordonnance n° 2020-1694 du 24 décembre 2020 modifiée, relative à l'organisation des examens et concours pendant la crise sanitaire née de l'épidémie de covid-19,

VU le décret n° 91-843 du 2 septembre 1991 modifié, portant statut particulier du cadre d'emplois des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 92-901 du 2 septembre 1992 modifié, fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

VU l'arrêté du 2 septembre 1992 fixant le programme des épreuves des concours pour le recrutement des attachés territoriaux de conservation du patrimoine,

VU l'arrêté n° 2021-742 du 21 octobre 2021, portant ouverture pour les collectivités territoriales et établissements publics territoriaux de l'ensemble du territoire national des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n° 2022-223 du 25 février 2022, portant désignation de la Présidente du jury pour participer à la conférence des jurys sélectionnant les sujets d'admissibilité des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, dans les spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n° 2022-552 du 10 mai 2022, portant nomination des membres du jury des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n°2022-553 du 10 mai 2022, portant liste nominative des candidats admis à concourir aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n°2022-554 du 10 mai 2022, portant liste nominative des correcteurs des épreuves écrites d'admissibilité du concours d'attaché de conservation du patrimoine 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n°2022-738 du 8 juillet 2022 portant liste nominative des candidats admissibles aux concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n°2022-739 du 8 juillet 2022 portant liste nominative des concepteurs de sujets pour les épreuves orales d'admission des concours externe, interne et troisième concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU l'arrêté n°2022-864 du 24 août 2022 portant liste nominative des examinateurs complémentaires désignés pour participer, sous l'autorité des membres du jury, à la notation des épreuves orales d'admission du concours d'attaché territorial de conservation du patrimoine session 2022, spécialités archives et inventaire,

VU la délibération du jury réuni le 3 octobre 2022,

A R R E T E :

Article 1 :

La liste des candidats déclarés admis au concours d'attaché de conservation du patrimoine, session 2022, spécialités archives et inventaire, organisé par le Service Interrégional des Concours du Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine, est ainsi arrêtée à 38 (trente-huit) candidats, répartis par voie de concours et spécialité, comme suit :

| Concours | Archives | Inventaire | Total |
|---------------------------|----------|------------|-------|
| Externe | 20 | 6 | 26 |
| Interne | 9 | 2 | 11 |
| 3 ^{ème} Concours | 1 | | 1 |
| Total | 30 | 8 | 38 |

La liste nominative des candidats admis par voie de concours et spécialité est établie comme suit :

CONCOURS EXTERNE - Spécialité ARCHIVES

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|----------------------|------------------|
| BARBET Anaïs | |
| BESTEL Marion | BESTEL |
| BRÉCHOT Noémie | BRÉCHOT |
| DACIER-FALQUE Nathan | DACIER-FALQUE |
| DETEMBEL Luc | DETEMBEL |
| FORT Manon | |
| GARRÉTA Lucile | |
| GESLAND Béatrice | GESLAND |

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|-----------------------|------------------|
| HERRERO Guillaume | HERRERO |
| MAHÉO-PERRON Sandrine | MAHÉO |
| MARCHAND Florian | MARCHAND |
| MIECZKOWSKI Sophie | MIECZKOWSKI |
| PHILIZOT Lucie | |
| ROMANUS-LIRAUD Pia | ROMANUS |
| ROUZAIRE Jerome | |
| SENECLOZE Lucie | SENECLOZE |
| SERGHERAERT Gautier | SERGHERAERT |
| STEPHAN Jean-François | STEPHAN |
| SZWAICER Maëlle | SZWAICER |
| WACRENIER Thibault | |

Nombre d'admis : 20 candidats

CONCOURS INTERNE - Spécialité ARCHIVES

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|----------------------------|------------------|
| BEDEZ Julie | |
| DENAND Julie | ALEXANDRE |
| GAUTHIER GRANGEREAU Céline | GAUTHIER |
| HUET Xavier | HUET |
| JACQUET Aline | CAPIAUX |
| LESTIENNES Amandine | LESTIENNES |
| LEVEEL Guillaume | LEVEEL |
| OLEON Alisée | ROSA |
| RIVAL Nicolas | |

Nombre d'admis : 9 candidats

TROISIEME CONCOURS - Spécialité ARCHIVES

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|----------------|------------------|
| HAMONIC Tifenn | HAMONIC |

Nombre d'admis : 1 candidat

CONCOURS EXTERNE - Spécialité INVENTAIRE

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|------------------|------------------|
| BARREAU Pierrick | BARREAU |
| DUPLESSIS Marie | DUPLESSIS |
| LAFONT Marie | |
| MAURIN Amandine | MAURIN |
| MAZZIERI Romane | |
| ROBIN Charles | ROBIN |

Nombre d'admis : 6 candidats

CONCOURS INTERNE - Spécialité INVENTAIRE

| NOM PRENOM | NOM DE NAISSANCE |
|----------------|------------------|
| BODÉLAN Sophie | BODÉLAN |
| FINEZ Noemie | FINEZ |

Nombre d'admis : 2 candidats

Article 2 :

Le Directeur du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché dans les locaux du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine.

Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur le Préfet du département d'Ille et Vilaine.

Article 3 :

La Présidente du Centre de Gestion d'Ille et Vilaine :

- certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir par courrier adressé au Tribunal Administratif de Rennes ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de 2 mois à compter de la présente publication.

Fait à Thorigné-Fouillard,
Le 5 octobre 2022

AR-Préfecture de Rennes

035-283503563-20221005-1-AI

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 05-10-2022

Publication le : 05-10-2022



La Présidente du Centre
de Gestion d'Ille-et-Vilaine,

Chantal PÉTARD-VOISIN